



## Questions fréquentes

### 1. Quelles actions sont déployées pour assurer la continuité des services essentiels à la population ?

La Municipalité a fermé l'accès public à tous ses bâtiments municipaux. Cependant, les employés municipaux continuent de travailler soit par télétravail ou à l'hôtel de ville.

Les services essentiels maintenus sont :

- Le service des incendies et le service de police
- La collecte des matières résiduelles
- Les opérations de déneigement
- Les travaux de voirie urgents
- Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable

### 2. Est-ce que les collectes de matières résiduelles auront lieu comme prévu ?

Les collectes des ordures, du recyclage et du compost sont maintenues selon les horaires habituels en vigueur par secteur.

### 3. Est-il sécuritaire de boire l'eau qui provient de l'aqueduc municipal ?

Oui. L'eau potable de la Municipalité de Chelsea maintient une qualité d'eau exemplaire en se conformant aux prescriptions des normes provinciales du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Notre firme d'exploitation experte dans le domaine s'assure tous les jours d'un bon fonctionnement aux usines et dans le réseau tout en réalisant les analyses microbiologiques nécessaires pour assurer une conformité de la qualité de l'eau en tout temps.

**4. Est-ce qu'il nous sera toujours possible de communiquer avec les travaux publics pour les urgences (Nids-de-poule, égouts bloqués, etc.) ?**

Les travaux publics restent ouverts pour prendre les requêtes. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 819 827-1160 ou par courriel au [travauxpublics@chelsea.ca](mailto:travauxpublics@chelsea.ca).

**5. Est-ce que je peux effectuer une demande de permis par téléphone ou courriel ?**

Présentement, il ne sera pas possible de faire une nouvelle demande de permis.

Les demandes déjà en cours suivront le processus normal. Les propriétaires seront avisés par courriel de la suite des choses lorsque leur permis sera émis.

**6. Est-ce que la fermeture des bureaux va ralentir les délais pour l'émission des permis ?**

Aucune nouvelle demande ne sera acceptée. Cependant, les demandes déjà en cours suivront le processus normal. Les propriétaires concernées recevront un courriel lorsque le permis sera émis qui leur indiquera la suite des choses.

**7. Est-ce que les collectes d'échantillons d'eau pour H<sup>2</sup>O auront lieu ?**

Non. Le service de collecte d'échantillons d'eau est annulé jusqu'à nouvel ordre.

**8. Comment puis-je faire le paiement de mon compte de taxes ?**

Vous pouvez effectuer votre paiement de compte de taxes en ligne auprès de votre institution bancaire. En effet, en sélectionnant le fournisseur Chelsea taxes et en ajoutant votre numéro de matricule, il est possible pour vous d'effectuer vos paiements de taxes.

De plus, il vous est possible de faire le paiement en envoyant un chèque à la Municipalité de Chelsea par la poste ou en le déposant dans la boîte aux lettres prévues à cet effet à l'entrée des visiteurs de l'Hôtel de Ville.

**9. Qu'advient-il des documents empruntés ou réservés à la bibliothèque?**

Vous pourrez conserver les documents que vous avez empruntés durant la fermeture. La bibliothèque ne chargera pas de frais de retard jusqu'à sa réouverture. Si vous le désirez, vous pouvez vous servir de la chute à livres près de l'entrée des visiteurs pour remettre les livres. Le service de prêts entre bibliothèques est quant à lui interrompus jusqu'à nouvel ordre.

**10. Est-ce que les activités de la bibliothèque seront reportées à une date ultérieure ?**

Pour le moment, les activités sont annulées. Une décision sera prise prochainement concernant les reports possibles.

**11. Est-ce que la séance extraordinaire du conseil prévue le 17 mars aura lieu ?**

Suite à la fermeture du Centre Meredith et conformément aux récentes directives émises par l'UMQ, la séance extraordinaire du conseil prévue demain à 19 h aura lieu par téléconférence.

**12. Est-ce que les comités et rencontres prévues par la Municipalité auront lieu ?**

Pour le moment, les comités et rencontres sont annulés pour les deux prochaines semaines, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il en va de même pour toutes les rencontres non-essentiels.

**13. Est-ce que les mesures de confinement sont appliquées aux employés municipaux revenant d'un voyage?**

La Municipalité applique la règle émise par le gouvernement concernant les employés de la fonction publique. Les employés municipaux revenant d'un voyage à l'extérieur du pays seront en confinement et feront du télétravail pour une durée de 14 jours.

**14. Quelles sont les mesures entreprises par la Municipalité pour contrer la COVID-19?**

La Municipalité suit d'heure en heure la situation pour être en mesure de bien réagir à la progression de la COVID-19. Pour le moment, les bureaux municipaux ainsi que la bibliothèque sont fermés au public. Les employés municipaux sont appelés à faire du télétravail. De plus, le service de l'entretien de la Municipalité effectue une désinfection des endroits propices à la contagion.

**15. J'ai des symptômes grippaux, que dois-je faire ?**

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 est invitée à composer le 1 877 644-4545 pour prendre un rendez-vous.

**16. Est-ce qu'un centre de dépistage sera ouvert à la population ?**

Une clinique de dépistage et une préclinique d'évaluation sont maintenant en fonction à Gatineau. Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 est invitée à composer le 1 877 644-4545 pour prendre un rendez-vous.

**17. Les choses évoluent rapidement. Comment puis-je me tenir informé des mises à jour en ce qui a trait aux services municipaux disponibles ?**

Restez à l'affût des mises à jour en consultant régulièrement cette page-ci. Vous pouvez également vous abonner à une infolettre dans le bas de la page d'accueil et nous suivre sur Facebook.

De plus, nous invitons les résidents à se tenir informés des mesures émises par les deux paliers de gouvernement en consultant leurs sites officiels.

[Gouvernement du Québec](#)

[Gouvernement du Canada](#)

**18. Est-ce que le transport en commun est annulé ?**

Nous vous invitons à visiter le site Web de Transcollines afin d'être informé de tout changement.